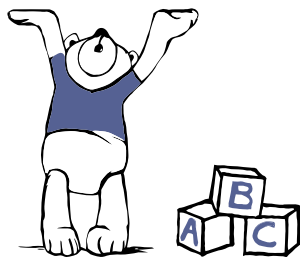


La Crèche à Domicile

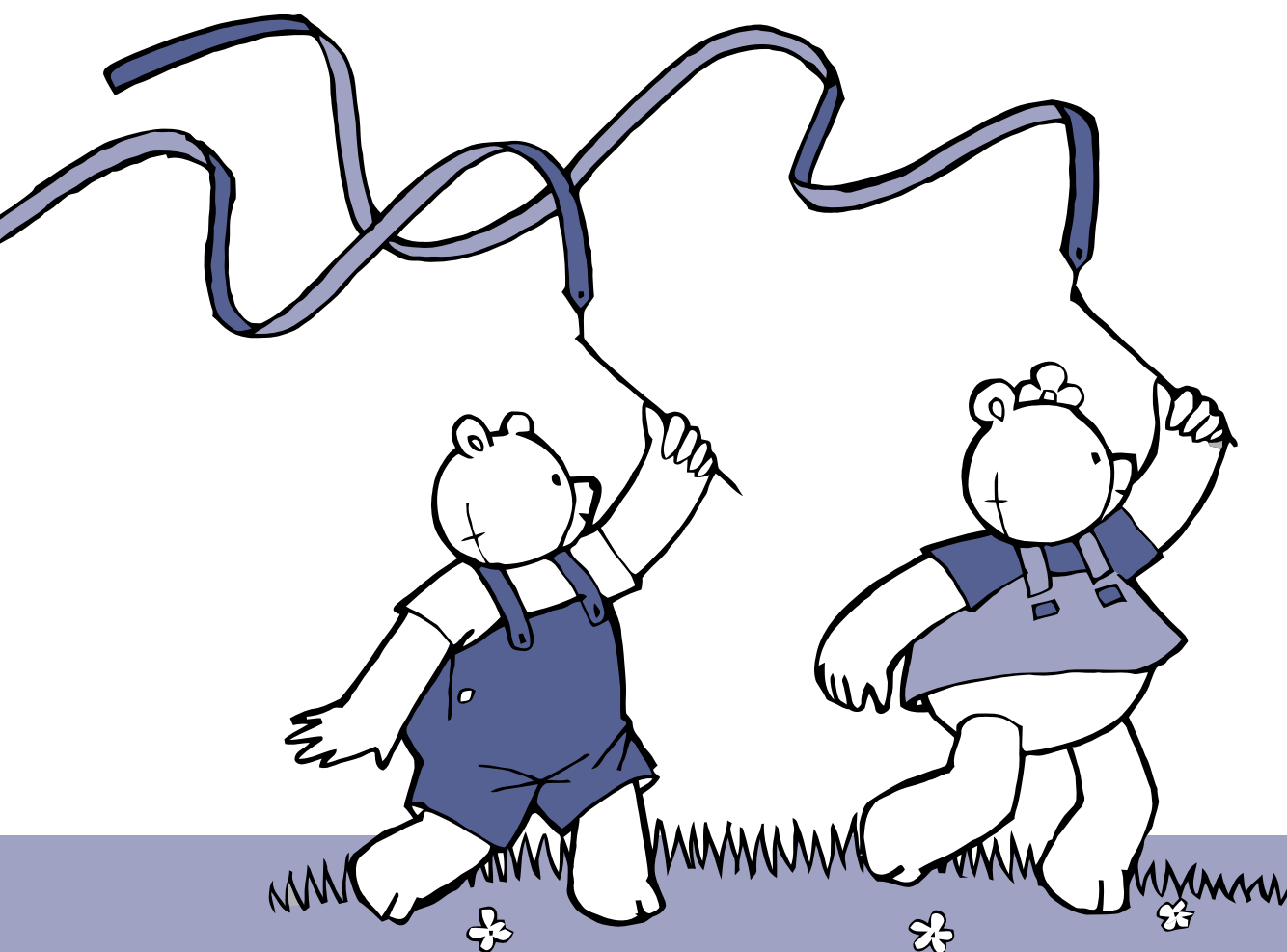
ABC Puériculture, la puériculture au service des parents

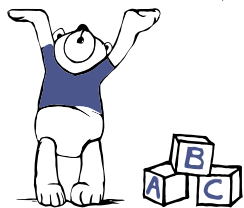


CHARTRE QUALITÉ

ABC PUÉRICULTURE

ENGAGEMENTS DE LA CAD





CHARTRE QUALITÉ ABC PUÉRICULTURE

ENGAGEMENTS DE LA CAD

ARTICLE 1

ABC Puériculture s'engage à respecter les termes de la présente Charte.

- LES ENGAGEMENTS VIS À VIS DE L'ENFANT -

ARTICLE 2

Au même titre que l'enfant accueilli en milieu collectif, l'enfant gardé individuellement doit être protégé par la loi. L'association déclare adhérer à cette éthique.

ABC Puériculture s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'enfant reste toujours le bénéficiaire privilégié et principal de la prestation qu'elle procure aux familles.

Pour cela, elle s'engage à tout mettre en œuvre pour que le personnel présenté dispose des qualités nécessaires au bien-être permanent de l'enfant, à son éveil et à sa sécurité.

- LES ENGAGEMENTS VIS À VIS DES FAMILLES ET DES AUXILIAIRES PARENTALES -

ARTICLE 3

ABC Puériculture s'engage à tout mettre en œuvre pour présenter aux familles plusieurs candidates lorsque l'emploi proposé par la famille est à durée indéterminée et temps plein.

ABC Puériculture s'engage à pratiquer une politique rigoureuse de recrutement du personnel présenté aux familles, utilisant notamment :

- Une vérification des références,
- Des tests de compétences,
- Des tests de personnalité,
- Un entretien avec une professionnelle Petite Enfance,
- Un entretien avec une psychologue.

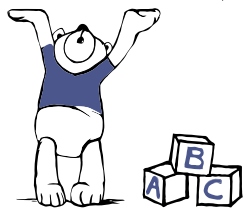
ARTICLE 4

ABC Puériculture s'engage à tout mettre en œuvre pour faire respecter les droits et les devoirs de l'employeur et du salarié, à proposer un modèle de contrat de travail, un modèle de déclaration d'embauche, à informer l'employeur et l'employé des éléments principaux de la convention collective applicable.

ABC Puériculture s'engage à tout mettre en œuvre pour remplacer dans les meilleurs délais une auxiliaire en congé maladie à compter de la réception d'un arrêt maladie supérieur à 48h.

La Crèche à Domicile

ABC Puériculture, la puériculture au service des parents



CHARTRE QUALITÉ ABC PUÉRICULTURE

ENGAGEMENTS DE LA CAD

ARTICLE 5

ABC Puériculture s'engage à participer aux actions contribuant à la professionnalisation du métier d'auxiliaire parentale en charge de jeunes enfants.

ABC Puériculture s'engage à inciter les auxiliaires parentales à suivre une formation initiale, à organiser cette formation ou la faire organiser par des organismes de formations qualifiés.

ARTICLE 6

ABC Puériculture s'engage sur Paris et le département des Hauts-de-Seine à suivre et à encadrer l'auxiliaire parentale au cours de son emploi et à lui proposer un programme de formation continue.

/ L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DES AUXILIAIRES PARENTALES À DOMICILE EST EFFECTUÉ PAR UNE INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE OU UNE ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS TOUTES DEUX DIPLÔMÉES D'ÉTAT

Bureaux La Crèche à Domicile - 36 avenue des Ternes - 75017 Paris
Téléphone 01 40 55 95 52 - **Mail** cad@abcpuericulture.com